



Convocation au bureau de police et "maladie mentale"

Par **Abebus**, le **13/03/2013** à **08:35**

Bonjour,

J'ai reçu hier 12/03/2013, une convocation du bureau de police (hors mon quartier, à l'autre bout de ma ville) pour "affaire me concernant" et m'invitant à m'y rendre le 14/03/2013 à 14H00, j'ai de suite appelé le bureau de police et décliné mon identité, mais vu l'heure tardive (20H00) la personne au téléphone, m'a répondu que les bureaux étaient fermés à cette heure et m'a raccroché au nez sans autre forme de réponse ?

A noter, que le courrier n'était pas affranchi et que la convocation était datée du 11/03/2013 avec comme signature " l'Agent de Police Judiciaire" sans nom...

Je suis reconnu malade et déclaré invalide pour une "pathologie mentale" par la CPAM et suivi régulièrement par un CMP (centre medico psychologique), je suis donc très faible et influençable mentalement en plus d'être émotif, à cela s'ajoute également le fait que, je prends un lourd traitement médicamenteux à base de médicaments psychotropes (neuroleptique, anxiolytique, antidépresseurs et somnifères) ayant des troubles du sommeil je suis aussi sujet aux malaises vagues (perte de connaissance) due à mon état de faiblesse, je ne peux donc pas sortir de chez moi s'en prendre de sérieuses précautions, mes sorties se limitent à mes RV chez les médecins ou pour me ravitailler en nourritures au supermarché de mon quartier.

Ma 1ère question : est-il possible que mon entretien se passe à mon domicile ou à défaut qu'un service de police vienne me chercher chez moi pour l'audition puis me raccompagne à mon adresse ?

Ma deuxième question : j'ai déposé récemment une plainte auprès du Procureur de la République de ma ville suite au refus de mon ex-épouse de me régler ma pension alimentaire (je vis dans la précarité) et je soupçonne cette dernière de vouloir me faire interner en hôpital psychiatrique en me faisant passer comme pour un fou irresponsable pour ne pas avoir à me payer ma pension (elle a déjà essayé de me faire le coup, il y a plusieurs années)...

En conclusion, quelles attitudes et précautions dois-je prendre lors de cet entretien, afin de ne pas me laisser avoir, dois-je avertir un avocat ou une tierce personne juridiquement responsable ?

Je précise que bien entendu, je vais de nouveau appeler le bureau de police ce matin.

Je vous remercie pour vos réponses rapides.

Cordialement